



Reconnaissance de dette mais pas d'adresse

Par **laetitia210184**, le **07/11/2016** à **13:43**

Bonjour à tous,

J'ai une reconnaissance de dette pour la somme de 10000 euros que mon ex me doit.

Hors j'ai déménagé à 1000km de mon ancien logement.

Il a changé de numéro de téléphone, l'adresse qu'il déclarait à l'époque, était celle d'un secours catholique (il se déclarait SDF) pour pouvoir toucher ses aides de la caf etc mais il n'allait jamais chercher son courrier.

J'ai su par une connaissance qu'il habitait chez sa copine, et j'ai eu l'adresse.

J'ai donc envoyé un recommandé avec accusé de réception aux deux adresses (secours catholique et chez son amie) pour réclamer mon dû avant de passer aux poursuites, mais il n'a été chercher aucun des recommandés à la poste.

En effet monsieur ne va jamais chercher ses recommandés ni ses courriers.

Il n'est sûrement pas déclaré chez sa copine et la boîte postale du secours catholique n'est pas une adresse où il se trouve mais seulement un endroit où son courrier est envoyé.

Que faire sans adresse valable?

J'ai rempli une requête en injonction de payer que je n'ai pas encore envoyé car je ne sais pas dans quel tribunal l'envoyer (celui de la copine ou celui du secours catholique), les deux adresses sont dans deux régions différentes.

De plus je ne sais pas si c'est toujours l'adresse qu'il déclare.

Merci de m'éclairer si vous avez des solutions, je me sens bloquée.